

SEANCE DU 26 JANVIER 2009

CABINET DU MAIRE

L'AN DEUX MILLE NEUF, le LUNDI VINGT-SIX JANVIER, à VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST REUNI, à l'HOTEL DE VILLE, SOUS LA PRÉSIDENCE DE Monsieur le Docteur Eric MACÉ, MAIRE.

Etaient présents :

*M. le Dr Eric MACÉ - MAIRE –
Mme JOSSEAUME, M. TURBAN, Mme CHIVARD, M. RUAU, Mme RUL,
M. VÉRON – Maire-Adjoints -
MM. LENGLINÉ, BARTHE, ZAMARA, Mme HERBINIERE, M. PRINTEMPS,
Mme COTTEREAU, M. DENOYER, Mme TARDIF-BARBÉ, M. DUBOST,
Mmes CALDIER, DEVER, DECOUVELAERE, BOUQUEREL, M. DELASALLE,
Mmes LEBAILLY, LECONTE, MM. TROCHERIE, MAUNOURY – Conseillers Municipaux.*

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

<i>Mme GALLON</i>	<i>(qui avait donné pouvoir au Dr E. MACÉ),</i>
<i>M. COLLIN</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. Y. TURBAN),</i>
<i>M. SAUVAGE,</i>	
<i>Mme FOUCHER</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme E. JOSSEAUME).</i>

***CONVENTION POUR LA TRANSMISSION
DES DONNEES ELECTORALES PAR INTERNET
A L'I.N.S.E.E.***

L'I.N.S.E.E. centralise toutes les inscriptions sur les listes électorales (article L.37 du Code Electoral) ; les Maires sont tenus de leur transmettre tous les mouvements effectués sur la liste de leur Commune.

Pour répondre à cette obligation, nous utilisons une disquette. L'I.N.S.E.E. a développé une application appelée « *AIREPPNET* » permettant d'envoyer les modifications faites sur la liste de notre Commune par l'intermédiaire d'un portail sécurisé.

Pour pouvoir utiliser ce moyen de transmission, il est nécessaire de signer une convention avec l'I.N.S.E.E.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
- à l'unanimité -

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,
Et après en avoir délibéré,

A U T O R I S E

Monsieur le Maire à signer une convention avec *I.N.S.E.E.* pour l'application *AIREPPNET* relative à *la transmission des données électorales par Internet.*

Pour copie conforme,
Pour le Maire,
Le Maire-Adjoint délégué,
Mme Maryvonne CHIVARD.

TRANSMIS A LA PREFECTURE
DU CALVADOS & AFFICHE,
le 30 JANVIER 2009.